



Industrie  
Canada

Office des  
technologies  
industrielles

Industry  
Canada

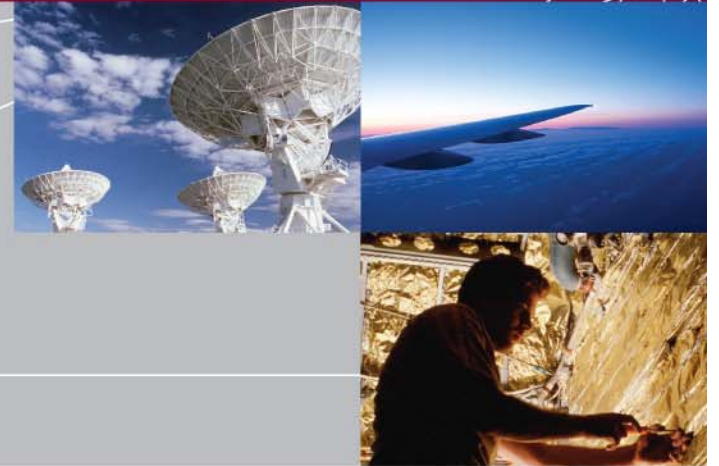
Industrial  
Technologies  
Office

**ISAD** / *Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense*

# Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD)

Aperçu

*Accélérer l'innovation*



Canada



## Défis des industries de l'A-D

- L'investissement permanent dans la R-D est nécessaire.
- Le secteur privé ne peut pas financer au complet un projet de R-D.
- Les gouvernements partout dans le monde soutiennent leurs industries de l'A-D.
- Les industries de l'A-D du Canada ont besoin de soutien.

# Office des technologies industrielles



- Le gouvernement du Canada finance des projets de R-D par l'intermédiaire de l'Office des technologies industrielles (OTI).

## Mandat :

- L'OTI est un organisme de service spécial d'Industrie Canada qui fait progresser la recherche-développement (R-D) de pointe réalisée par les industries canadiennes.
- L'organisme dirige l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD) et gère les projets déjà entrepris dans le cadre du programme Partenariat technologique Canada (PTC), du Programme des adhérents pionniers h2 (APh2) et du Programme de projets stratégiques industriels (PPSI).

## Mission :

- La mission de l'OTI consiste à accélérer l'innovation par les industries canadiennes grâce à des investissements dans la R-D, en produisant des retombées sociales et économiques pour tous les Canadiens.

## Vision :

- L'OTI a pour vision de devenir un organisme de première classe reconnu pour son excellence dans la prestation de programmes et l'administration des investissements publics dans la R-D.



## Les activités de l'OTI

- La mise en œuvre de l'ISAD par l'OTI est fondée sur de hauts niveaux de :
  - diligence raisonnable
  - transparence
  - responsabilisation



## Lancement de l'ISAD

- L'ISAD a été lancée le 2 avril 2007.
- L'ISAD devrait investir près de 900 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, avec un financement maximal annuel de 225 millions de dollars.
- L'OTI accepte actuellement des demandes de projet dans le cadre de l'ISAD.



## Objectifs de programme de l'ISAD

- Encourager la R-D stratégique source d'innovation et d'excellence dans les nouveaux produits et services.
- Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes de l'aérospatiale et de la défense.
- Favoriser la collaboration entre les instituts de recherche, les universités, les collèges et le secteur privé.

## Critères d'admissibilité

- Les bénéficiaires admissibles au financement sont des entreprises qui sont constituées en vertu des lois canadiennes et qui sont disposées à :
  - mener des activités de R-D stratégique dans les industries de l'aérospatiale et de la défense;
  - créer pour les Canadiens des possibilités de s'intégrer à un bassin de main-d'œuvre hautement spécialisée axée sur le savoir.
- Ils doivent aussi pouvoir démontrer qu'un financement de la part du gouvernement est nécessaire pour satisfaire à la portée et aux délais du projet proposé au Canada.
- De façon générale, l'ISAD contribue 30 p. cent des coûts admissibles d'un projet.



## R-D stratégique

- Les activités de R-D stratégique visent une ou plusieurs technologies :
  - qui soutiennent la mise au point de produits et services de prochaine génération pertinents à l'aérospatiale et à la défense;
  - qui tirent parti des forces du Canada dans le développement de la technologie en matière d'aérospatiale et de défense;
  - qui permettent à des entreprises canadiennes de participer à de grands projets et chaînes d'approvisionnement; ou
  - qui aident le secteur à honorer les obligations internationales du Canada (p. ex. en réalisant des programmes de développement soutenus par le Canada).





# Critères d'évaluation des projets



Les propositions sont évaluées au regard des critères d'évaluation suivants :

## 1. La capacité de l'entreprise d'atteindre les objectifs fixés :

- les ressources financières;
  - les compétences en gestion;
  - un plan d'entreprise pour réaliser les résultats et retombées prévus dans la proposition;
  - une équipe technique dotée de l'expérience et du savoir-faire nécessaires pour effectuer la R-D.
- L'entreprise doit démontrer qu'elle possède toutes les capacités susmentionnées.

## 2. Les retombées technologiques

- le degré d'excellence ou d'innovation technologique stratégique;
  - la possibilité que la R-D mène à des applications en termes de services ou de produits.
- Le projet doit satisfaire au moins à un des critères ci-dessus.

## 3. Les retombées sociales et économiques

- la possibilité que le projet produise les retombées économiques prévues;
  - la diffusion et les retombées technologiques pour d'autres entreprises ou secteurs;
  - les partenariats conjoints créés dans le cadre du projet entre des instituts de recherche, des universités, des collèges et le secteur privé.
- Le projet doit satisfaire au moins à deux des critères ci-dessus.

## Transparence

- Les objectifs de l'ISAD, le processus de présentation de demandes et d'examen et les critères d'évaluation seront affichés sur le site Web.
- Le cadre de mesure des résultats (CGRR et CVAR) sera rendu public.
- Un rapport annuel fournira des renseignements sur les bénéficiaires, les résultats des programmes ainsi que les réalisations obtenues grâce aux contributions de l'ISAD.
- Les renseignements sur les bénéficiaires seront publiés régulièrement, notamment l'information concernant leur remboursement.



## Accord de contribution et communication de rapports



- Accord de contribution
  - répondre aux demandes d'amélioration de la transparence dans la communication de rapports;
  - mieux tenir compte des besoins et des pratiques des entreprises;
  - simplifier, clarifier et rationaliser les accords de contribution en réduisant le temps consacré à la négociation et au suivi des accords.
  
- Exigences relatives à la communication de rapports par le promoteur
  - Justification des demandes de paiement
  - Présentation de rapports sur le remboursement
  - Présentation de rapports sur le rendement

## Méthodes de remboursement



- **Modèle simple de remboursement**
  - Basé sur le revenu commercial brut (RCB) – on peut facilement vérifier les montants exigibles dans les états financiers annuels
  - Formule simple : il y a quatre points à négocier, à savoir
    - la durée du remboursement;
    - l'année repère dont le revenu commercial brut sera utilisé pour déterminer le taux de redevances;
    - les modalités de remboursement conditionnelles ou inconditionnelles;
    - le montant maximal de remboursement.
- **Système de risques/bénéfices**
  - Les remboursements sont basés sur le revenu commercial brut et non sur le revenu lié aux produits.
  - Le partage des risques est un élément clé de la nouvelle approche
- **Méthode logique**
  - Tous les projets sont traités selon une même méthode.
  - Il y a une meilleure transparence des objectifs et des attentes.
- **Début de remboursement plus tôt**
  - La période de remboursement commencera un an après la phase de R-D.
- **Périodes de remboursement plus courtes**
  - Les périodes de remboursement seront en moyenne de 15 ans.

# Résultats et retombées



## Résultats et retombées de l'ISAD :

1. Résultats immédiats : résultats obtenus pendant les phases de R-D des projets :
  - l'engagement pris par des entreprises et des intervenants du secteur de l'A-D de mener des projets de R-D stratégiques;
  - un accroissement de la R-D stratégique des bénéficiaires;
  - l'effet multiplicateur des investissements du secteur privé dans la R-D;
  - le maintien et l'augmentation des capacités des bénéficiaires;
  - le renforcement de la collaboration entre des bénéficiaires et des instituts de recherche, des universités et le secteur privé;
2. Résultats intermédiaires : résultats obtenus après la phase de R-D, une période pouvant aller jusqu'à 15 ans :
  - une meilleure connaissance des retombées du programme par le public canadien;
  - une meilleure mise au point de produits et de procédés novateurs;
  - une meilleure commercialisation de produits et de procédés novateurs;
  - une meilleure diffusion de la connaissance auprès des bénéficiaires et des partenaires collaborateurs.
3. Résultats finaux : résultats obtenus dans la collectivité et pouvant prendre jusqu'à 15 ans ou plus pour se matérialiser :
  - contribuer à la réalisation des retombées plus vastes sur le plan technologique, économique, environnemental et social pour tous les Canadiens.



## Votre rôle

- Travaillez ensemble pour promouvoir les industries de l'A-D au Canada
- Divulgez activement des renseignements sur l'ISAD et l'OTI à vos membres et partenaires

## Coordonnées de l'OTI

Site Web : [www.oti.gc.ca](http://www.oti.gc.ca)

Adresse électronique : [info@oti.gc.ca](mailto:info@oti.gc.ca)

Numéro sans frais (Canada) : 1-800-266-7531

Ligne sans frais pour les malentendants – ATS : 1-866-468-1669

Office des technologies industrielles

Industrie Canada

235, rue Queen, 7<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Télécopieur : 613-954-5649





# Canada